

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CCAS DE ROQUEFORT
DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE**

Séance du 12.03.2021 à 10h00

Le Conseil d'administration du CCAS de ROQUEFORT dûment convoqué le 5 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain ZANARDO, Président du CCAS.

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 6

Présents : Mesdames : Bruni Mylène, Deturck Nathalie et Michaux Muriel
et Messieurs : Pages Joseph, Garcia Sébastien, Zanardo Alain

Absents : Monsieur Claude JOSEPH

Secrétaire de séance : Mme Deturck Nathalie

Monsieur le maire fait l'appel des membres présents, le quorum est atteint, la séance est ouverte à 10H00.
Madame Deturck Nathalie est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire présente l'ordre du jour et soumet à l'approbation le procès-verbal du précédent conseil d'administration. Il n'y a pas d'observation ; le procès-verbal du conseil d'administration du 8 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité, celui-ci est soumis à la signature des membres présents.

5. 12.03.2021 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : Madame Muriel Michaux

Mme Muriel MICHAUX propose au conseil d'administration de procéder au vote du budget primitif 2021 du CCAS en tenant compte de l'affectation du résultat. Madame Muriel MICHAUX informe que le budget doit être voté par chapitre. Elle propose les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Comptes	Désignations	Montant
011	Charges à caractère général	6 035.00 €
65	Autres charges de gestion courantes	1 800.00 €
Total des dépenses de fonctionnement		7 835.00 €

RECETTES		
Comptes	Désignations	Montant
74	Dotations, subventions et participations	3 934.11 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 900.89 €
Total des recettes de fonctionnement		7 835.00 €

Le détail du fonctionnement est visible sur l'écran projeté en salle. Dans les nouveautés, nous proposons :

- un livret pour les futurs PACS sera attribué.
 - un guide Famille/Seniors récapitulant les contacts utiles et professionnels de santé de la commune.
 - un projet jeune citoyen impulsé par le CCAS à hauteur de 500 euros pour embellir un mur délabré via une fresque murale. Intégration des jeunes de la commune, de l'école, des associations communales et une association de Street Art.
 - les Bons naissances sont réévaluées à 25 euros au lieu de 20 euros, maintien de notre prestataire Aubert.
 - Les gerbes des décès sont évaluées à 60 euros avec livraison sur lieu de cérémonie (même hors commune), maintien de notre prestataire l'Azalée au Passage.
 - Le maintien du repas des aînés, du colis gourmand, les secours d'urgences et aides.
- Il est proposé de passer au vote du budget primitif du CCAS.

Après avoir délibéré, le conseil d'Administration du CCAS de Roquefort, à l'unanimité approuve les articles budgétaires de l'exercice 2021 présentés comme ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil d'administration
Fait à Roquefort le
Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en préfecture le

Roquefort, le 12 mars 2021

Le maire, président du CCAS

Alain ZANARDO

